AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2016-18

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant :

- Règlement 2016-18 – *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) afin de bonifier les dispositions relatives à l'occupation d'un café-terrasse*

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance extraordinaire du 21 décembre 2016.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et qu'il sera disponible pour consultation à compter de cette date sur le site internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/plateau ou au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 23 décembre 2016

Le secrétaire d'arrondissement,
Me Claude Groulx

>7056396